

REFERENTIEL PROFESSIONNEL

DIPLÔME DE GUIDE DE RANDONNEE PALMEE SUBAQUATIQUE



SOMMAIRE

A - INTRODUCTION

A-1 Un constat en trois points P. 4

A-1-1 Le capital environnemental P. 4

A-1-2 La demande : l'écotourisme P. 4

A-1-3 Un déficit d'encadrement P. 5

A-2 La réponse : une formation adaptée P. 5

B - L'EMPLOI-TYPE P. 7

Intitulé de l'emploi-type : **Guide de randonnée palmée subaquatique.**

B-1 Liens avec les nomenclatures P. 7

B-2 Définition et description de l'emploi-type P. 7

B-3 Conditions générales et situations particulières d'exercice de l'emploi-type P. 8

B-3-1 Structures employeurs P. 8

B-3-2 Statuts P. 8

B-3-3 Lieux et conditions d'exercice de l'activité: P. 8

B-3-4 Publics concernés P. 8

B-3-5 Situations particulières P. 8

B-4 Conditions d'accès à l'exercice de l'activité P. 9

B-5 Champ d'intervention et de responsabilité P. 9

B-6 Niveau de qualification et évolution professionnelle P. 9

<u>C - LES ACTIVITES-TYPES</u>	P. 10
C-1 Définition	P. 10
➤ Activité-type 1 (AT1) : Gérer l'activité, accueillir et conseiller le public	P. 10
➤ Activité-type 2 (AT2) : Sécuriser la pratique,	P. 10
➤ Activité-type 3 (AT3) : Encadrer, animer, initier	P. 10,
C-2 Description	P. 10
C-2-1. Activité-type 1(AT1) : Il gère son activité, accueille le public, l'informe et le conseille.	P. 10
C-2-2. Activité-type 2 (AT2): Il assure la sécurité des pratiquants.	P. 10
C-2-3. Activité-type 3(AT3) : Il encadre et anime à terre et sur l'eau des séances de découverte et d'initiation à la randonnée palmée subaquatique.	P. 10
<u>D - DESCRIPTION DES COMPETENCES</u>	P. 11
D-1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité-type 1 : Gérer l'activité, accueillir et conseiller le public.	P. 11
D-1-1 Compétence 1 (C1) : Assurer la gestion de son activité	P. 11
D-1-2 Compétence 2 (C2) : Concevoir des parcours adaptés	P. 12
D-1-3 Compétence 3 (C3) : Présenter les activités de sa structure	P. 13
D-2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité-type 2 : Sécuriser la pratique.	P. 14
D-2-1 Compétence 4 (C4) : Intégrer dans son intervention la réglementation spécifique à la pratique de l'activité	P. 14
D-2-2 Compétence 5 (C5) : Choisir un parcours pertinent et prévoir un dispositif de secours correspondant	P. 15
D-2-3 Compétence 6 (C6) : Intervenir efficacement en cas d'incident et/ou accident	P. 16
D-3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité-type 3 : Encadrer, animer, initier.	P. 17
D-3-1 Compétence 7 (C7) : Equiper sa structure en matériel et l'entretenir	P. 17
D-3-2 Compétence 8 (C8) : Sensibiliser les pratiquants aux caractéristiques de l'environnement du site d'évolution	P. 18
D-3-3 Compétence 9 (C9) Conduire et animer une séance de randonnée palmée subaquatique	P. 18
D-3-4 Compétence 10 (C10) : Animer des séances d'initiation à l'utilisation du matériel et à l'apnée en faible profondeur (maximum 6 mètres)	P. 19
Annexe 1 : Groupe de travail	P. 21

A - INTRODUCTION

Contexte de la création de la certification professionnelle de guide de randonnée palmée subaquatique (GPRS)

Cette certification professionnelle a pour but de professionnaliser des encadrants à guider différents publics équipés de palmes masque et tuba en toute sécurité. Elle correspond à un réel besoin de qualification reconnue, pour exercer dans ce domaine porteur d'emplois.

A - 1 Un constat en trois points :

A-1-1 Le capital environnemental

La Nouvelle-Calédonie dispose d'une grande richesse au niveau du monde sous-marin : c'est un écosystème authentique, naturel et entièrement préservé. Certains « spots » sont considérés comme les plus attractifs au monde selon les spécialistes (cf : classement du récif calédonien au niveau du patrimoine de l'UNESCO).

Dans le cadre des zones protégées, de nombreux sites s'ouvrent à la pratique de la RPS, dont les sentiers sous marins existants et ceux en projet de création. Ce sont des sites accessibles et praticables par un public sans formation particulière. Ce patrimoine naturel est donc un véritable atout pour le développement touristique. Le récent classement du récif calédonien oblige les collectivités à prôner un développement économique et touristique, tout en préservant l'environnement terrestre et maritime.

C'est toute la dimension du développement durable qui doit équilibrer les besoins d'aujourd'hui sans aliéner ceux des générations futures. Les activités générées par la formation proposée répondent à ces diverses exigences.

A-1-2 La demande : l'écotourisme

Il présente 2 caractéristiques :

- Un rapprochement avec la nature, dont l'observation d'une faune et d'une flore sous-marines d'une beauté exceptionnelle.
- Une pratique touristique et familiale généralisée, malheureusement non structurée ou non encadrée, si ce n'est par quelques structures professionnelles.

En Nouvelle-Calédonie, selon les sources du comité régional de la fédération française d'études et des sports sous-marins (FFESSM), le développement de la pratique de la plongée libre et de la randonnée palmée subaquatique est très marqué : en effet cette pratique représente 27,5% des licenciés.

On observe également une pratique culturelle représentant un nombre conséquent de non licenciés, toutes catégories d'âge confondues.

A-1-3 Un déficit d'encadrement

La problématique de l'encadrement s'est posée dès le démarrage de cette activité il ya une quinzaine d'années.

En dépit d'une offre de formation récurrente à la plongée en bouteille à l'air depuis 30 ans, la population locale s'est difficilement approprié cette pratique. Pour exemple, seuls quatre mélanésiens sont déclarés à la DJSNC comme exerçant la profession de moniteur de plongée subaquatique, mais aucun d'eux n'a le Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option plongée subaquatique. Il est évident que le guide de randonnée palmée subaquatique serait une formation plus facile à assimiler par cette population, du fait d'une activité importante liée à la pratique importante de la chasse sous-marine.

La réponse fut tout d'abord associative par la mise en œuvre de formations de cadres fédéraux d'apnée aux Iles : douze initiateurs formés en 2003, et huit moniteurs en 2008. La pratique s'est ensuite développée hors du monde associatif, rendant indispensable la mise en place d'une certification professionnelle.

Ainsi en 2008, aux Iles Loyauté, une démarche émanant du tissu associatif avait été initialisée en ce sens, et accompagnée par la province des Iles. Elle a conduit à la demande par le Comité Régional de la FFESSM auprès du gouvernement, de la création d'un diplôme calédonien.

De surcroît, depuis le 28 août 2007 (article L. 212-1 du code du sport), on ne peut encadrer, contre rémunération, les activités physiques et sportives qu'avec un diplôme ou une certification professionnelle inscrite au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) métropolitain ou calédonien (RCPNC), conformément à la réglementation en vigueur.

Ainsi les moniteurs fédéraux, sauf dispositions spécifiques, ne peuvent pas exercer leur activité contre rémunération, leur qualification ne pouvant être inscrite au RNCP.

Enfin on constate que cette pratique est exercée depuis un certain nombre d'années par des personnels non diplômés qu'il conviendrait de professionnaliser.

A - 2 La réponse : une certification professionnelle adaptée

La création d'un diplôme professionnel de guide de randonnée palmée subaquatique vise à permettre d'exercer, de façon officielle et dans le respect des réglementations en vigueur, des activités d'encadrement rémunérées.

Le public visé est constitué prioritairement des jeunes du Territoire, tout particulièrement du Nord et des Iles où il existe peu de perspectives d'emploi, et où le manque d'activités n'incite pas la clientèle extérieure à prolonger son séjour touristique.

Une qualification adaptée doit pouvoir permettre aux bénéficiaires de développer des initiatives économiques telles que la mise en place de projets touristiques liés à la randonnée palmée subaquatique.

Le guide de randonnée palmée subaquatique peut intervenir auprès :

- de tout établissement d'A.P.S. :
 - Entreprises de loisirs ou de tourisme (entreprises spécialisées dans l'activité, hôtels, gîtes, villages de vacances, croisiéristes...)
 - Collectivités territoriales (communes, provinces,...)
 - Centres de vacances, centres aérés ou de loisirs
 - Comités d'entreprises
 - Associations
- des établissements scolaires, sous réserve de la législation en vigueur.

Dans les Iles et dans le Nord les perspectives de ce type d'emploi sont conséquentes car ces deux provinces souhaitent développer un tourisme de qualité tendant vers l'éco-tourisme.

De plus, il existe déjà des initiatives en matière de randonnée palmée subaquatique au niveau de certaines structures touristiques, réalisées sans qualification ni diplôme, et donc sans assurance.

Il importe donc de cadrer assez rapidement, juridiquement et techniquement, cette activité, par l'obligation de compétences et de professionnalisme, afin d'éviter tout dérapage mettant en péril la vie de personnes pratiquant cette activité.

Outre ces objectifs de professionnalisation, la formation prévoit également de développer des comportements liés au respect de l'environnement dans un souci de développement durable. Cette démarche vise principalement notre jeunesse et devrait être porteuse de facteurs d'intégration, d'insertion et de régulation.

Il existe 17 centres de plongée professionnels, dont 4 situés dans le nord, 2 sur les îles Loyauté, 1 à l'île des Pins, les autres sur Nouméa, l'activité principale de ces centres étant la plongée en scaphandre. Sept d'entre eux proposent l'activité de randonnée palmée subaquatique, encadrée par des titulaires d'un des diplômes spécifiés dans la délibération N° 307 du 27 août 2002, relative à la plongée subaquatique autonome à l'air en Nouvelle-Calédonie.

L'offre touristique de cette activité de randonnée palmée subaquatique est donc réduite. Cette situation laisse un champ de développement important de petites structures à vocation touristique et d'emplois liés à cette pratique.

De surcroît avec les hausses de fréquentation saisonnière des établissements d'accueil (hôtels, gîtes, etc...) un gisement supplémentaire d'emplois est à prévoir.

Le nombre de centres d'activités nautiques des collectivités territoriales est en augmentation. Ils s'orientent vers une offre multidisciplinaire (voile, kayak), notamment au profit des scolaires et des Centres de Vacances et de Loisirs. Pour ces publics la randonnée palmée subaquatique sera indéniablement le vecteur d'une initiation à l'environnement et à la protection du patrimoine lagunaire.

Ces centres sont actuellement bloqués par l'embauche obligatoire d'un Brevet d'Etat d'Educateur Sportif, option plongée subaquatique.

La création de cette certification va permettre une embauche facilitée et par conséquent le développement de cette activité.

Eu égard au développement de cette activité, à l'offre touristique, à la pénurie de cadres, et au potentiel d'emplois, des démarches auprès du gouvernement la D.F.P.C et de la D.J.S.N.C ont été entreprises en octobre 2009 pour créer une certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie de niveau V: Le **Diplôme de Guide de Randonnée Palmée Subaquatique (GRPS)**.

B - L'EMPLOI-TYPE

Intitulé de l'emploi type : **Guide de randonnée palmée subaquatique.**

Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination.

B - 1 Liens avec les nomenclatures

- Nomenclature d'activités Française (NAF) :
 - Section R : Arts, spectacles et activités récréatives
 - Division 93 : Activités sportives, récréatives et de loisirs
 - Groupe 93.1 : Activités liées au sport
- Fiches ROME (répertoire opérationnel des métiers et des emplois) :
Une fiche ROME est adaptée à l'emploi type :
 - G 1204 : éducation en activités sportives
- Code NSF (nomenclature des spécialités de formation) :
 - 335 t : animation sportive, culturelle et de loisirs
- Niveau du diplôme (nomenclature de 1969) :
 - Niveau V

B - 2 Définition et description de l'emploi type

Le guide de randonnée palmée subaquatique encadre et anime à terre et sur l'eau des séances de randonnée palmée subaquatique du lever au coucher du soleil.

Il initie à l'utilisation du matériel et à l'apnée.

Il accueille les personnes dont il a la charge, les informe et les conseille.

Il conduit dans l'eau le groupe dont il a la charge et en assure la sécurité.

Il gère les aspects administratifs, promotionnels et financiers de son activité.

Le guide de randonnée palmée subaquatique intègre l'environnement et la notion de développement durable à l'ensemble de ses activités.

Il contribue à surveiller et valoriser les différents milieux naturels et peut travailler au profit de missions scientifiques.

Il exerce en autonomie, à partir d'un rivage.

Son activité peut s'exercer à partir d'une embarcation à moteur dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le guide de randonnée palmée subaquatique exerce sur des sites adaptés au niveau des pratiquants selon des parcours qu'il aura reconnus préalablement.

Il peut aussi intervenir dans le cadre scolaire sous la responsabilité de l'enseignant, dans le respect de la législation en vigueur.

Le guide de randonnée palmée subaquatique prévoit, dans son plan d'organisation de la surveillance et des secours, les moyens de surveillance et d'intervention pour garantir la pratique dans les meilleures conditions de sécurité. Il doit pouvoir, à tout moment, prévenir les secours.

Il adapte son activité aux conditions météorologiques et hydrologiques (courant, visibilité, température de l'eau) afin de garantir la sécurité des pratiquants.

Il est également amené à stocker et à entretenir le matériel utilisé.

B -3 Conditions générales et situations particulières d'exercice de l'emploi type

B-3-1 Structures employeurs :

- Etablissements d'APS :
- Particuliers, résidents et touristes
- Entreprise de loisirs ou de tourisme (entreprises spécialisées dans l'activité, hôtels gîtes, villages de vacances, croisiéristes...)
- Collectivités territoriales (communes, provinces,...)
- Centres de vacances, centres aérés ou de loisirs
- Comités d'entreprises
- Associations
- Etablissements scolaires, sous réserve du respect de la législation en vigueur
- Etablissements ou organismes dans le cadre de missions scientifiques

B-3-2 Statuts :

- Salarié,
- Travailleur indépendant ou patenté,
- Gérant de société.

B-3-3 Lieux et conditions d'exercice de l'activité :

Le guide de randonnée palmée subaquatique exerce de jour uniquement, sur des sites délimités et abrités (protégés des effets du vent et avec peu de courant) selon des parcours qu'il aura reconnu préalablement.

Il évolue à moins de 300 mètres d'un point d'appui (terre ferme ou embarcation).

- horaires atypiques : travail durant les week-ends, les jours fériés.

B-3-4 Publics concernés :

- Adultes : dans le cadre d'activités de loisirs, touristiques ou de stages, etc.
- Enfants : dans le cadre d'activités de loisirs, touristiques, de stages et de centres de Vacances et/ou d'animation sur le temps péri scolaire, etc. dans le respect de la réglementation en vigueur
- Scolaires : stages ou cycles, classes de mer etc. dans le respect de la réglementation en vigueur

- Ecoles de sport : dans le cadre de leur activité définie par leur structure, etc.

B-3-5 Situations particulières :

Il peut participer à des missions scientifiques d'observation et de protection.

B - 4 Conditions d'accès à l'exercice de l'activité

Pour exercer, le guide de randonnée palmée subaquatique doit justifier annuellement des conditions suivantes :

- fournir un certificat médical de moins d'un an de non contre indication à la pratique et à l'encadrement de l'apnée et de la randonnée palmée subaquatique.
- être titulaire de la révision annuelle du Premier secours en équipe de niveau 1 (PSE1).

B - 5 Champ d'intervention et de responsabilité

Le guide de randonnée palmée subaquatique exerce en autonomie ou sous le contrôle de sa structure du lever au coucher de soleil dans le respect des consignes suivantes :

- connaître les caractéristiques des parcours d'évolution.
- prendre en compte les prévisions météorologiques.
- disposer d'un nécessaire médical de premier secours au plus près de la zone d'évolution ou sur l'embarcation.
- disposer d'un moyen de communication accessible, avec affichage des numéros d'appel d'urgence.
- port obligatoire d'un équipement individuel de flottabilité par les pratiquants (combinaison ou engin flottant non gonflable : frite, planche de natation...).
- signaler le groupe au moyen d'une bouée de signalisation de surface de couleur vive et équipée d'un sifflet.
- le guide emporte obligatoirement une bouée de sécurité de type SEAMAN.
- conduire la randonnée en étant présent dans l'eau avec ses pratiquants.
- l'effectif maximum est limité à 8 personnes.

En fonction des conditions météorologiques ou du niveau des pratiquants, le nombre de pratiquant sera réduit à l'initiative du guide de randonnée palmée subaquatique ou du responsable de la structure d'emploi.

Le guide de randonnée palmée subaquatique est responsable de la sécurité du groupe qu'il encadre.

Le guide de randonnée palmée subaquatique applique les règles de sécurité en vigueur.

En cas de danger, il prend les mesures de sécurité visant à la protection et à l'intégrité des personnes et des biens.

B - 6 Niveau de qualification et évolution professionnelle

Le guide de randonnée palmée subaquatique est un diplôme de niveau 5.

Il peut élargir sa zone d'activités en obtenant un permis de navigation professionnel qui lui permettra de transporter ses clients sur des sites plus éloignés.

C - LES ACTIVITES-TYPES

C - 1 Définition

Le champ professionnel regroupe (3) activités-types, non hiérarchisées entre elles :

Activité-type 1 (AT1): Gérer l'activité, accueillir et conseiller le public.

Activité-type 2 (AT2): Sécuriser la pratique de randonnée palmée subaquatique.

Activité-type 3 (AT3): Encadrer, animer, initier.

C - 2 Description

C-2-1 Activité type 1 (AT1) : Gérer l'activité, accueillir et conseiller le public.

Le guide de randonnée palmée subaquatique gère les aspects administratifs, réglementaires, promotionnels et financiers de son activité.

Il accueille, informe et conseille tous les publics

- soit au téléphone,
- soit au sein de sa structure.

Le guide de randonnée palmée décrit ses activités ou celles proposées par sa structure ainsi que les modalités de mise en œuvre. Il questionne les publics pour prendre en compte leurs niveaux de pratique et leurs aspirations pour les conseiller.

C-2-2 Activité Type 2 (AT2) : Sécuriser la pratique de randonnée palmée subaquatique.

Le guide de randonnée palmée met en œuvre les mesures de sécurité adaptées aux conditions environnementales du moment, dans le respect des réglementations en vigueur.

Il induit le développement d'attitudes préventives favorisant la sécurité.

Il définit un parcours de randonnée répondant aux contraintes du milieu (météo, marées, courants, visibilité, faune, flore...).

Il choisit le matériel et l'équipement en fonction de la morphologie des pratiquants.

Le guide de randonnée palmée assure une veille permanente sur les pratiquants et intervient pour prévenir les risques potentiels.

Il assiste les personnes en difficulté et donne l'alerte en cas d'accident.

Son activité peut s'exercer à partir d'une embarcation à moteur dans le respect de la réglementation en vigueur.

C-2-3 Activité type 3 (AT3) : Encadrer, animer, initier.

Le guide de randonnée palmée choisit et prépare le matériel adapté au public et au programme de la randonnée.

Il organise son groupe en adéquation avec le niveau de son public et du parcours retenu.

Il vérifie les prérequis nécessaires à la pratique de l'activité.

Il conduit la randonnée en étant présent dans l'eau avec ses pratiquants.

Il régule le rythme de l'activité.

Il peut animer des séances spécifiques d'initiation à l'utilisation du matériel individuel et d'initiation à l'apnée, sans dépasser la profondeur de 6 mètres.

De façon transversale le guide randonnée palmée intègre l'environnement à ses activités en attirant l'attention des pratiquants sur les données écologiques et culturelles.

Il sensibilise son public au concept de développement durable, en favorisant le développement d'attitudes responsables.

D - DESCRIPTION DES COMPETENCES

La tenue de l'emploi-type implique la maîtrise des **10** compétences suivantes :

- Compétence 1 (C1) : Assurer la gestion de son activité.
- Compétence 2 (C2) : Concevoir des parcours adaptés.
- Compétence 3 (C3) : Présenter les activités de sa structure.
- Compétence 4 (C4) : Intégrer dans son intervention la réglementation spécifique à la pratique de l'activité.
- Compétence 5 (C5) : Choisir un parcours pertinent et prévoir un dispositif de secours correspondant.
- Compétence 6 (C6) : Intervenir efficacement en cas d'incident et/ou accident.
- Compétence 7 (C7) : Equiper sa structure en matériel et l'entretenir.
- Compétence 8 (C8) : Sensibiliser les pratiquants aux caractéristiques de l'environnement du site d'évolution.
- Compétence 9 (C9) : Conduire et animer une séance de randonnée palmée subaquatique.
- Compétence 10 (C10) : Animer des séances d'initiation à l'utilisation du matériel et à l'apnée à faible profondeur (maximum 6 mètres).

D - 1 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité- type 1 : Gérer l'activité, concevoir des parcours et conseiller le public

La réalisation de l'activité-type 1 nécessite la mise en œuvre des 3 compétences (C) suivantes :

- Compétence 1 (C1) : Assurer la gestion de son activité.
- Compétence 2 (C2) : Concevoir des parcours adaptés.
- Compétence 3 (C3) : Présenter les activités de sa structure.

D-1-1 Compétence 1 (C1) : Assurer la gestion de son activité.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique gère les aspects administratifs, promotionnels et financiers de son activité.

Il déclare son établissement d'APS et son statut d'éducateur.
Il fournit son certificat médical annuel au service du gouvernement en charge du secteur.
Il se déclare aux organismes sociaux (sauf si salarié).
Il contracte une assurance en RC professionnelle.
Il fait la promotion de son activité.
Il tient une gestion simplifiée de son activité.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- effectuer les différentes déclarations nécessaires à son activité : assurances (dont responsabilité civile), répertoire d'identification des entreprises et des établissements (RIDET), réglementation, déclaration d'activité, d'éducateur, sociale, fiscale ;
- respecter les procédures administratives ;
- tenir une comptabilité (facture, devis, recettes, dépenses,...) ;
- tenir un agenda et un carnet d'adresses à jour ;
- communiquer sur son activité.

C/ Connaissances associées :

- connaître les acteurs du mouvement sportif et du milieu professionnel (fédérations, groupements professionnels...) ;
- connaître le tissu institutionnel et administratif ;
- connaître la réglementation en vigueur relative aux déclarations fiscales et sociales ;
- connaître les normes en vigueur et les caractéristiques techniques du matériel.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- être observateur et méthodique ;
- être entreprenant et persuasif ;
- être rigoureux et organisé ;
- s'approprier les informations.

D-1-2 Compétence 2 (C2) : Concevoir des parcours adaptés.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique conçoit des parcours de randonnée palmée subaquatique.
Pour cela, il prend en compte les spécificités du milieu, ainsi que les caractéristiques des publics (niveau, âge et centres d'intérêt) afin de proposer des randonnées adaptées.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Reconnaître chaque parcours :
 - Evaluer les atouts et les difficultés d'un parcours.
 - Repérer les paramètres et les points d'intérêt de ses parcours.
 - Faire un étalonnage des parcours en fonction de la sécurité, de l'intérêt et de la durée.

- Etablir un relevé des parcours.
- Créer un document de présentation de ses parcours.

C/ Connaissances associées :

- Connaître les caractéristiques des différents publics : faire la relation entre l'âge et les capacités physiques du public.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Savoir confirmer ses options.

D-1-3 Compétence 3 (C3) : Présenter les activités de sa structure.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique accueille des personnes intéressées par son activité, soit en face à face, soit par les moyens de communication usuels.

Il établit une relation qui repose sur l'écoute et favorise l'échange.

Il adapte son discours et son attitude aux publics. Il se préoccupe de leurs attentes et de leurs expériences aquatiques.

Il présente les équipements et le matériel, éventuellement au cours d'une visite guidée des locaux.

Il informe du fonctionnement et de l'organisation de la structure.

Il présente les caractéristiques de ses parcours de randonnée palmée subaquatique, ainsi que ses tarifs.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Présenter sa structure, ses activités, son fonctionnement et ses tarifs.
- Utiliser des techniques d'accueil :
 - .prise de contact (se présenter, adopter un ton agréable...),
 - .questionner,
 - .acquiescer,
 - .reformuler pour valider l'attente.
- Sélectionner les informations pertinentes.
- Donner des informations sur le fonctionnement et l'organisation de la structure, ainsi que ses types de prestation et de tarif.
- Adapter son discours et son attitude au public.

C/ Connaissances associées :

- Connaître les techniques de communication.
- Connaître les caractéristiques d'une randonnée palmée subaquatique.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Etre cohérent,
- Faire preuve d'une bonne élocution,
- Etre avenant,

- Echanger,
- S'affirmer,
- Etablir une relation de confiance :
 - o agir avec tact,
 - o prendre en compte les appréhensions, rassurer.

D- 2 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité-type 2 : Sécuriser la pratique de randonnée palmée subaquatique

La réalisation de l'activité type 2 nécessite la mise en œuvre des 3 compétences (C) suivantes :

- Compétence 4 (C4) : intégrer dans son intervention la réglementation spécifique à la pratique de l'activité.
- Compétence 5 (C5) : choisir un parcours pertinent et prévoir un dispositif de secours correspondant.
- Compétence 6 (C6) : intervenir efficacement en cas d'incident et/ou d'accident.

D-2-1 Compétence 4 (C4) : Intégrer dans son intervention la réglementation spécifique à la pratique de l'activité.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique respecte et fait respecter la réglementation spécifique à l'activité :

- par rapport aux exigences de santé (questionnaire médical écrit),
- par rapport aux normes d'encadrement,
- par rapport au matériel de sécurité,
- par rapport à l'équipement individuel,
- par rapport aux embarcations.

Il est capable d'interpeller et de conseiller sa structure sur le respect de la réglementation.

B/Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Faire remplir un questionnaire médical individuel.
- Respecter les modalités d'accès aux zones réglementées ou autorisées (arrêtés communaux – usages coutumier).
- Disposer du matériel de sécurité réglementaire et vérifier son état de fonctionnement.
- Respecter les normes d'encadrement.
- Respecter les règles relatives aux embarcations utilisées : nombre de passagers autorisés et équipements obligatoires.
- Présenter les normes de sécurité par des consignes claires.
- Les faire accepter et veiller à leur application.

C/Connaissances associées:

- Connaître les textes en vigueur.
- Connaître les zones à accès réglementé ou autorisé (arrêtés communaux – usages coutumier).

- Connaitre les règles relatives au matériel de sécurité.
- Connaître les règles relatives aux embarcations utilisées.

D/Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Etre rigoureux
- Exigeant
- Etre convaincant

D-2-2 Compétence 5 (C5) : Choisir un parcours pertinent et prévoir un dispositif de secours correspondant.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique sélectionne des parcours dont il a inventorié les paramètres fixes et évolutifs (accessibilité, durée, profondeur, intérêts, difficultés...).

Il choisit un parcours en cohérence avec les conditions générales (marée, courant, vent...), les risques spécifiques de la faune et de la flore, et le niveau du public.

Il doit créer son dispositif de secours et informer de son programme une personne susceptible d'alerter et/ou d'intervenir en cas de besoin.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisées :

- S'assurer de l'accessibilité administrative et/ou coutumière du site.
- Recueillir et interpréter les données météorologiques locales et leur évolution.
- Identifier le public du groupe, son niveau, tenir compte de l'âge et de l'expérience dans l'utilisation des palmes, masque et tuba (PMT).
- Etablir une fiche spécifique à chaque parcours sur l'organisation des secours.
- Anticiper une modification de programme telle que l'annulation en cas de détérioration des conditions de pratique.

C/ Connaissances associées

- Connaitre l'organisation des secours dans sa zone d'activité et le mode opératoire d'appel.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Anticiper.
- Etre vigilant et organisé.
- Etre à l'aise dans la communication orale.

D-2-3 Compétence 6 (C 6) : Intervenir efficacement en cas d'incident et/ou accident

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique est attentif aux comportements de son public et en particulier à ceux exprimant une difficulté. Il réagit de façon adaptée en cas d'incident et priorise les actions à mener.

Il convient d'un code de communication avec les randonneurs signalant un accident. Il met en sécurité l'accidenté ainsi que le groupe de pratiquants. Il coordonne et partage les différentes opérations liées aux secours à mettre en œuvre en cas d'accident.

Il prend en compte les plaintes et malaises de la victime et évalue ses fonctions vitales.

Il met en œuvre les techniques adaptées à l'état de la victime. Il appelle les secours, leur passe les informations et assure le suivi de la victime.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Réaliser une technique de sauvetage, de tractage et ou de hissage, pour mettre l'accidenté hors d'eau.
- Respecter les protocoles de premiers secours.
- Maintenir la cohésion du groupe en cas d'incident.
- Répartir le rôle de chacun en fonction des compétences présentes.
- Assurer la liaison entre les divers intervenants.
- Utiliser efficacement une VHF ou tout moyen d'alerte.

C/ Connaissances associées :

- Connaître des signes normalisés et les réponses adaptées aux circonstances de l'accident.
- Connaître les procédures d'appel des secours terrestre et maritime, et leurs adaptations aux conditions de pratique.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Rester vigilant.
- Garder son sang froid.
- Garder l'autorité sur le groupe.
- Être rassurant.
- Faire preuve de discernement.

D - 3 Compétences mises en œuvre pour la réalisation de l'activité-type 3 : Encadrer, animer, initier.

La réalisation de l'activité-type 3 nécessite la mise en œuvre des 4 compétences suivantes :

- Compétence 7 (C7) : équiper sa structure en matériel et l'entretenir.
- Compétence 8(C8) : sensibiliser les pratiquants aux caractéristiques environnementales du site d'évolution.
- Compétence 9 (C9) : conduire et animer une séance de randonnée palmée subaquatique.
- Compétence 10 (C10) : animer des séances d'initiation à l'utilisation du matériel et à l'apnée à faible profondeur (maximum 6 mètres).

D-3-1 Compétence 7 (C 7) : Equiper sa structure en matériel et l'entretenir.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique constitue un parc matériel correspondant au public et en gère l'utilisation.

Il en vérifie l'état et en assure l'entretien courant.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Utiliser les différents matériels individuels (palmes, masques, tubas, combinaisons) et de sécurité (bouée de surface, pavillon alpha, moyens de communication).
- Effectuer les réglages nécessaires à leur utilisation.
- Effectuer la vérification et l'entretien courant du matériel (petites réparations, remplacement d'embouts de tuba, sangles...).
- Réaliser les opérations de désinfection et de bon conditionnement du matériel.
- Utiliser les réseaux permettant de se tenir à jour de l'évolution des matériels.

C/ Connaissances associées :

- Connaître les différents matériels individuels et de sécurité soit :
 - leurs caractéristiques techniques
 - les rapports qualité/prix
 - les réglages nécessaires à leur utilisation
 - la vérification et l'entretien courant (embouts de tuba, sangles)
- Connaître les règles et produits d'hygiène, ainsi que les conditions de rangement.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Etre méticuleux et ordonné.
- Etre prévoyant dans la gestion de son parc.

D-3-2 Compétence 8 (C 8) : Sensibiliser les pratiquants aux caractéristiques de l'environnement du site d'évolution.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique présente l'environnement : géographique, sociologique, humain, culturel.

Le guide de randonnée palmée subaquatique décrit la zone d'évolution et ses caractéristiques naturelles en valorisant le projet retenu.

Durant toute la durée de son intervention il utilise le parcours choisi pour sensibiliser les participants à leur environnement.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Informer son public des particularités environnementales essentielles du parcours.
- Pendant l'activité attirer l'attention du public sur les éléments signalés.
- Sensibiliser les pratiquants à l'écologie à travers des données de biologie marine significatives.
- Intégrer dans le commentaire final des connaissances liées aux éléments observés.
- Proposer des comportements favorables à la protection du milieu marin.

C / Connaissances de base associées :

- Connaître les spécificités de la faune et de la flore aquatiques.
- Connaître les éléments géographique, sociologique, humain et culturel de sa zone de travail.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Créer l'adhésion du public à la nécessité de préservation de l'écosystème.

D-3-3 Compétence 9 (C9) : Conduire et animer une séance de randonnée palmée subaquatique.

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique propose un matériel adapté à la morphologie et au niveau des pratiquants.

Il vérifie le réglage du masque et l'utilisation efficace du tuba et des palmes.

Il constitue les binômes et/ou les trinômes selon le niveau, l'âge et les aspirations de chacun.

Il rappelle les caractéristiques du parcours choisi : il présente les éléments spécifiques de la randonnée et attire l'attention des pratiquants sur la faune et la flore, en intégrant des données écologiques et culturelles.

Il rappelle les consignes de sécurité.

Il précise le positionnement des groupes par rapport à lui ainsi que les signaux et modalités de regroupement.

Pendant la séance, il assure une surveillance constante.

Il communique avec ses pratiquants.

Il montre les éléments particuliers du parcours et en explique leurs caractéristiques.

Il fait un bilan de la séance en utilisant un support visuel.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Présenter, régler et distribuer le matériel individuel de façon chronologique.
- Présenter son parcours sur un schéma en signalant les points d'intérêt et les limites d'évolution.
- Questionner individuellement les participants et susciter l'attention du groupe.
- Composer les binômes ou trinômes.
- Conduire le groupe en se positionnant pour maintenir les pratiquants regroupés derrière lui.
- Repérer et indiquer les particularités de la faune et flore en cours de parcours.
- Utiliser des supports visuels dont des plaquettes immergeables.
- Adapter la séance au niveau des pratiquants (durée, trajets, pause etc.).
- Faire un bilan de la séance avec les participants à l'aide de ses supports : fiche parcours et plaquettes faune/flore.
- Evaluer le niveau de satisfaction de sa clientèle.

C/ Connaissances associées :

- Connaître des techniques d'animation de groupe ;
- Connaître les outils d'évaluation de sa pratique.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Méthodique.
- Attentif.
- Sécurisant.
- Curieux de l'environnement marin et bon communicant.

D-3-4 Compétence 10 (C10) : Animer des séances d'initiation à l'utilisation du matériel et à l'apnée à faible profondeur (maximum 6 mètres).

A/ Description de la compétence :

Le guide de randonnée palmée subaquatique fait découvrir, de manière ludique, l'environnement subaquatique proche de la surface.

Il apporte la base des éléments de sécurité et de confort nécessaires à l'utilisation du matériel et à la pratique de l'apnée en milieu naturel.

Il apporte la base des éléments techniques nécessaires à la pratique de l'apnée en faible profondeur (jusqu'à 6m) : le lestage, les mises à l'eau, les techniques d'immersion, la bonne utilisation du tuba.

Il prévient des incidents et accidents liés à la pratique de l'apnée et principalement la compensation lors de la descente.

Il transmet un code de communication conventionnel.

Il intègre la notion de binôme et de trinôme.

B/ Savoir-faire généraux et techniques mobilisés :

- Initier les techniques nécessaires à la pratique de l'activité.
- Expliquer l'utilisation du matériel individuel.

- Intégrer des exercices techniques au fur et à mesure du parcours.
- Remédier aux difficultés d'exécution.
- Proposer les différentes techniques de compensation.
- Expliquer à son public les sensations traduisant une compensation correcte.
- Expliquer à son public les sensations traduisant une compensation incorrecte et ses conséquences.
- Transmettre les signes conventionnels de communication en plongée.
- Justifier la nécessité du binôme.

C/ Connaissances associées :

- Connaître les techniques de PMT ;
- Connaître des procédés pédagogiques.

D/ Capacités relationnelles et organisationnelles :

- Méthodique
- Patient
- Observateur
- Pédagogue
- Sécurisant

ANNEXE 1 : Groupe de travail
Validé en CCCP du 11 août 2010

Animation / Ingénierie

Eddie GARNIER Direction de la Jeunesse et des Sports de la Nouvelle-
Jean-Paul BADOSA Calédonie

Composition du groupe de travail

Céline BELLON Chef de la section certification professionnelle à la
Direction de la Formation Professionnelle Continue
(DFPC) du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Jean Pierre LEROUX Président du comité NC FFESSM - BEES 3° degré en
plongée subaquatique – Docteur en médecine

Bernard ANDREANI BEES 1° degré en plongée subaquatique / Instructeur
national d'apnée/ Gérant de la société « Aquanature »

Thierry BABOULENE BEES 1° degré en plongée subaquatique.
Gérant du centre de plongée de HIENGHENE

Philippe HARDOUIN Directeur des Sports et des Loisirs de la province Sud
BEES 3° degré en plongée subaquatique
Moniteur Fédéral 1° degré en apnée

Alphonse PUJAPUJANE Moniteur Fédéral 1° degré en apnée
Représentant la province des Iles loyauté

Jean Francis CLAIR BEES 2° degré en plongée subaquatique

